



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 13
Mercredi 5 avril 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Mise au concours

En raison du départ de la titulaire, la Commune mixte de Corcelles met au concours le poste suivant:

Administrateur(trice) des finances
Taux d'occupation à 30%

Profil souhaité:

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques
- Connaissance du modèle comptable MCH2 et Crépus obligatoire
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Expérience dans un poste similaire serait un atout

Activités:

- Tenue de la comptabilité
- Administration du patrimoine et des engagements financiers
- Planification financière, budget et comptes annuels
- Perception des recettes
- Facturation des émoluments et des taxes communales
- Suivi des débiteurs
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales
- Divers décomptes et statistiques

Nous offrons:

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Entrée en fonction à convenir

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) y compris extrait du casier judiciaire

sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles, jusqu'au 19 avril 2023, avec la mention «Poste d'administrateur(trice) des finances».

Le cahier des tâches du poste est disponible à l'administration communale sur demande.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à la Mairesse, M^{me} Marianne Müller, téléphone 079 372 11 73.

Corcelles, le 31 mars 2023

Le Conseil communal



Court

Appel aux propriétaires de logements mis en location

Statistique des logements vacants

Chaque année, la commune doit recenser les logements vacants présents sur son territoire. Dans ce contexte, les propriétaires ou leurs gérances sont prié-e-s de communiquer au contrôle des habitants les appartements qui seront à louer à la date de référence du 1^{er} juin 2023.

Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch jusqu'au mercredi 31 mai 2023.

Merci d'avance aux personnes concernées pour leur collaboration.

Court, le 5 avril 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2023. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémises, le 22 mars 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Paco Luescher, Rue de l'Avenir 20, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 728, au lieu-dit «Les petits Cerneux 209», commune de Crémines

Projet: assainissement énergétique du chalet existant. Isolation périphérique des façades, pose de deux capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture Est. Modification et remplacement des fenêtres, modifications intérieures.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 5 avril 2023

Secrétariat communal



Moutier

Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population dès le jeudi 6 avril 2023:

- sur la place du Stand

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ 8 à 10 litres par m².

Moutier, le 5 avril 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Fêtes de Pâques – ramassage des déchets

Jeudi 6 avril 2023:

- Tournée Verte, 1^{er} et 2^e quartiers
- Ramassage de la ferraille collecte
- Déchets inertes au Dépôt de la Voirie

Vendredi Saint 7 avril 2023: pas de ramassage

Lundi de Pâques 10 avril 2023: pas de ramassage

Mardi 11 avril 2023: ramassage des ordures, 1^{er} quartier

Mercredi 12 avril 2023: ramassage des ordures, 2^e quartier

Jeudi 13 avril 2023: ramassage du papier, 1^{er} quartier

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7h du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours

fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 5 avril 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Moutier 2040 – Participez à la définition du Territoire de demain

«La population et les acteurs locaux sont conviés à imaginer l'avenir territorial de Moutier»

Les autorités municipales souhaitent associer toute personne intéressée par le développement territorial et l'avenir de la ville de Moutier.

Des ateliers participatifs sont ainsi organisés le **mercredi 26 avril 2023** et le **jeudi 11 mai 2023** à la Sociét'halle. Ils se dérouleront de **18 h 30 à 21 h** et seront suivis d'une verrée.

Durant ces ateliers, les participants pourront se prononcer sur des thématiques telles que :

- l'habitat;
- la vieille ville;
- les activités industrielles et commerciale;
- la mobilité et les espaces publics;
- la nature et le paysage;
- l'énergie et l'environnement;
- le tourisme, le sport et les loisirs.

Cette réflexion s'inscrit notamment dans le cadre de la prochaine révision du plan d'aménagement local (PAL) et du transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

Les personnes souhaitant participer à ces ateliers sont invitées à s'annoncer auprès du Service de l'Urbanisme (info@urb.moutier.ch) ou 032 494 13 33) jusqu'au mercredi 19 avril 2023.

Moutier, le 5 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier recherche pour compléter son équipe :

Un/e agent/e administratif/ve à 40% au service de l'Electricité

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations : vendredi 21 avril 2023.

Moutier, le 29 mars 2023

Conseil municipal

Service de la Police administrative – Foire prévôtoise de printemps

Infos pratiques du Service de la Police administrative

Circulation, restrictions

Le Vendredi 14 avril 2023, les rues suivantes seront fermées de 5h à 19h à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du N°5 au N°7)
- Rue de la Prévôté (depuis la Vaudoise)
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise

Parcages / Interdictions de stationner

Afin de garantir une sécurité optimale, des restrictions au stationnement devront être mises en place. Pour permettre une fluidité du trafic, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée. Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable foire de printemps et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, avril 2023

Police administrative

Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Bureau communal

Nous vous informons que la secrétaire municipale, actuellement en congé maladie, sera de retour à partir du 17 avril 2023 et disponible aux heures d'ouverture habituelles.

Perrefitte, le 5 avril 2023

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Poste de police mobile

La police cantonale bernoise a le souhait d'assurer une présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, le poste mobile permet aux agents d'aller au plus près des citoyens et de leur offrir diverses prestations administratives. Il sera aussi possible pour les citoyens de venir poser toutes leurs questions et d'obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectuent également des patrouilles à pied ou à vélo.

Ce projet, accueilli très favorablement par le Conseil municipal, est prêt à être mis en place, à la fréquence d'une fois par mois, de 15h à 17h.

Le véhicule sera présent pour la première fois à Perrefitte le **mardi 11 avril** et sera stationné sur la place de la halle de gymnastique.

Les dates jusqu'en septembre 2023 sont les suivantes : 11.04.2023, 09.05.2023, 06.06.2023, 04.07.2023, 01.08.2023, 29.08.2023, 26.09.2023.

Aux propriétaires de chiens

Le Conseil municipal rappelle à la population, et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal. Il est également rappelé que selon notre règlement de police locale, les chiens doivent être tenus en laisse.

Plantations le long des routes

Les riverains des routes cantonales et communales sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations **jusqu'au 31 mai 2023**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables. Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite. L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

Perrefitte, le 5 avril 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Nivellement des tombes au cimetière de Sornetan

Le Conseil communal porte à la connaissance du public que deux rangées de tombes du cimetière de Sornetan seront nivelées prochainement.

Il s'agit des tombes portant les numéros 533, 557, 568, 578, 581 à 585, 593, 594, 596 à 598, 602, 606 à 609, 611, 612, 617, 618, 621 à 623, 626 à 628, 649, 668, 673, 674, 699, 725, 736, 739, 748.

Les parents des personnes inhumées concernées sont invités à enlever les monuments funéraires et les entourages de tombes jusqu'au 31 juillet 2023. Passé ce délai, la Commune en disposera.

Le plan avec les tombes concernées peut être consulté au cimetière ou sur le site internet de la commune www.petit-val.ch. L'Administration communale se tient à disposition au 032 484 94 70 ou par courriel à admin@petit-val.ch pour tout renseignement complémentaire.

Souboz, le 5 avril 2023

Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2023. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Souboz, le 5 avril 2023

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Hofstetter Benjamin, Dändlikerweg 5, 3014 Berne

Auteur du projet : LTA Sàrl, M. Bastien Jaccoud, Champs-du-Châtelet 43, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle N° 137, Rue du Collège 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, remplacement des fenêtres et isolation intérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 avril 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depos-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 mars 2023

Le secrétariat municipal

Administration, vacances de printemps

En raison des vacances de printemps, les guichets de l'administration municipale seront fermés du 11 au 14 avril 2023. Certains services restent à disposition par téléphone ou sur rendez-vous – 032 482 73 73.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous informons que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières. En vous souhaitant de bonnes fêtes de Pâques et de bonnes vacances.

Reconvilier, le 3 avril 2023

Administration municipale



Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des Fêtes de Pâques, l'administration communale restera fermée le **mercredi 12 avril 2023**.

Merci de votre compréhension et Joyeuses Fêtes de Pâques à tous!

Roches, le 30 mars 2023

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Frédéric Moser, Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Rue: Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 901

Projet de construction: Construction d'une terrasse couverte de lattes à toit et toile avec parois pare-vue côté Nord et Ouest et d'une volière (demande après coup)

Zone: Zone mixte

Dimensions: Selon plans déposés

Dérégulation: Art. A435 RCC (matériau)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 avril 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Rast Carmen, Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay

Propriétaires fonciers: Rast Carmen et Rast Nicolas, Chemins des Moines 13, 2713 Bellelay et Rast-Marguerison Angela, Bergacker 52, 8046 Zürich

Rue: Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 968

Projet de construction: Construction d'un avant-toit Nord Est/Nord afin de couvrir et protéger l'entrée de la maison et ses escaliers ainsi que de permettre une place de voiture.

Zone: H2

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 avril 2023

Secrétariat municipal



Saules

Avis de construction

Requérante: Tomaselli Marie, Bout du Moulin 50, 2732 Saules

Rue: Bout du Moulin 50

Parcelle N°: 32

Projet de construction: Changement des fenêtres, de la porte d'entrée, de la porte de garage. Suppression des volets et remplacement par des stores. Isolation périphérique de la maison. (demande après coup)

Zone: Zone d'habitation

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 5 avril 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant: Antonio Quaranta, Rue Principale 33, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rebeuvelier

Emplacement: parcelle N° 138

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur split

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: M2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 avril 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 29 mars 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Corinne et Claude-André Polier, Rue du Soleil 5, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure et installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Rue du Soleil 5 sis sur la parcelle N° 1729 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 avril 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 29 mars 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Ketsia et Samuel Brügger, Chemin de l'Arsenal 15, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré-Rond 17, 2735 Malleray.

Projet: aménagement d'une place de parc avec couvert en bois et citerne pour la récupération des eaux pluviales sur la parcelle N° 1209 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 avril 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 29 mars 2023

Le chef des travaux publics

Rappel aux propriétaires de chiens

Conformément à l'art. 29 al. 6 du règlement de la police administrative, nous rappelons à nos citoyennes et citoyens que les chiens ne doivent pas se promener en liberté et sans surveillance sur l'espace public ainsi que dans les pâturages où paît le bétail. Les propriétaires prennent les mesures nécessaires à cet effet et **sont tenus de ramasser leurs déjections**.

A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue de la personne qui en a la garde, laquelle doit être capable de les rappeler et de les tenir sous son contrôle.

D'autres informations peuvent être obtenues concernant la loi sur les chiens du canton de Berne sur la page: www.be.ch/chien

Nous remercions la population de bien vouloir prendre note de ce qui précède.

Tavannes, le 31 mars 2023

La police administrative

Protection de l'environnement

Conformément à l'art. 23 al. 4 du règlement de la police administrative, nous rappelons à la population que pendant la période de pousse **du 15 avril au 15 octobre**, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Nous remercions nos citoyennes et citoyens pour leur compréhension.

Tavannes, le 31 mars 2023

La police administrative

Décision en application de l'article 34 OCo

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

décide:

Le changement d'affectation de la fondation dépendante Marguerite Zuber, gérée par la commune municipale de Tavannes, est autorisé en vertu de l'article 78, alinéa 3 LCo, dans le sens où le capital peut être utilisé dans le but prescrit par la fondatrice dans son testament olographe du 10 août 1968.

Tavannes, le 30 mars 2023

Conseil municipal, Tavannes

Plantation et taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies et buissons jusqu'au 31 mai 2023.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts et Chaussées ou auprès de la commune.

Passé cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Tavannes, le 31 mars 2023

La police administrative

Mise au concours

Service Social Régional de Tavannes

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de

Secrétaire-comptable
Taux d'occupation de 50%

Entrée en fonction dès le 1^{er} juin 2023, à définir

Missions : réaliser de façon autonome et sous délégation

- des tâches de comptabilité du Service social régional de Tavannes, sous la conduite de la responsable administrative et en collaboration avec l'administrateur des finances de la commune

- les tâches de gestion des versements d'argent et de mouvements bancaires
- les tâches de saisie des pièces comptables
- les tâches spécifiques liées aux assurances sociales
- les tâches liées aux contentieux
- des tâches ponctuelles de réception et d'accueil du public
- le soutien aux assistant-e-s sociaux-sociales, en particulier pour la comptabilité liées aux personnes sous curatelle

Profil et exigences :

- Titulaire d'un diplôme ou d'un CFC de commerce
- Connaissance des principales assurances sociales
- Expérience d'une année de comptabilité générale
- Personnalité dynamique, entreprenante et exploratrice
- Avoir le goût des chiffres et de la rigueur
- A l'aise tant dans le travail collectif qu'autonome
- Supporte le stress lié aux échéances impératives des paiements
- Maîtrise de base des outils informatiques comptables et Excel
- Sensible aux questions sociales et à la détresse

Offres :

- Emploi dans un contexte exigeant et complexe
- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée
- Conditions salariales selon le barème cantonal

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal au Service social régional de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à info@ssrtav.ch jusqu'au 24 avril 2023.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M^{me} Sabrina Zingaro, responsable administrative du SSRT (032 482 65 70).

Les auditions auront lieu les 26 avril 2023 et 2 mai 2023 et les candidat-e-s seront convoqué-e-s par téléphone.

Tavannes, le 3 avril 2023

Conseil municipal, Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Kaufmann Beat, Sur Champ-Martin 21, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energies SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1513, Sur Champ-Martin 21, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure à l'ouest de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Dérogations : art. A151 du RCC

Dépôt public : du 5 avril 2023 au 5 mai 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 31 mars 2023

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1		04.01.2023	SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				